



Remboursement du dépôt de garantie

Par **Visiteur**, le **18/09/2008** à **20:20**

Bonjour,

Je suis mise en demeure de rembourser l'avance LOCA-PASS fournie par l'organisme Solendi pour mon dépôt de garantie. Celui-ci a été remboursé par l'agence immobilière à l'ancien propriétaire alors que l'état des lieux ne stipulait aucun problème.

L'appartement a été vendu et mon ancien propriétaire ignore les demandes remboursement que Solendi ou moi-même lui faisons.

Quels sont mes recours s'il ignore mon courrier recommandé? Je vais être obligée de rembourser les 800€ à Solendi, qui menace de me poursuivre, sans savoir si je pourrai me faire rembourser par l'ancien propriétaire.

Merci infiniment pour votre aide.

Bien cordialement,

Gaelle Bouculat